Initiales du maire

4821

Initiales du sec.-trés.

Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 03 novembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt, tenue au 9040-B, rue de la Montagne, Valcourt (Québec) lundi le 03 novembre 2014, à 19h00 sous la présidence de monsieur Patrice Desmarais, maire de la municipalité du Canton de Valcourt;

Et à laquelle sont présents :

Réjean Duchesneau	Siège 1	Mario Gagné	Siège 2
Gilles Allain	Siège 3	Gaétane Lafrance	Siège 4
Bertrand Bombardier	Siège 5	Michel Daigneault	Siège 6

Assiste également à la réunion, la directrice générale, madame Sylvie Courtemanche qui agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCE

Monsieur le maire, Patrice Desmarais, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les membres à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Valcourt.

Madame la secrétaire note la présence des conseillers.

La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par monsieur le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement tenue.

177-2014-11-03

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la secrétaire à la demande de monsieur le maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE l'ordre du jour proposé aux membres du conseil soit accepté tel que lu, présenté et modifié le tout selon le libellé suivant;

PROPOSITION ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 octobre 2014
4. Rapport d'activités des comités et rapport du maire
5. Première période de questions
6. Administration:
   - 6.1 Adoption des comptes à payer au 03 novembre 2014, ratification des comptes et des salaires payés durant le mois précédent cette séance
   - 6.2 Dépôt de la correspondance
   - 6.3 Dépôt du rapport du maire à la population
   - 6.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
   - 6.5 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses
   - 6.6 Présentation du rapport de l'usage de l'eau potable
   - 6.7 Adoption du plan de sécurité civile révisé
   - 6.8 Quote-part de l'emprunt de 415 000$ de la Ville de Valcourt pour des travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable et la mise en place d'un système de régulation de débit sur la conduite d'amenée d'eau potable
   - 6.9 Renouvellement entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique avec la MRC pour l'année 2015

6.10 Offres de services Sylvain Demers pour l'année 2015
6.11 Remboursement de kilométrage des élus
6.12 Formation sur les permis (Infotech)
6.13 Demande d'aide financière du Corps des cadets de la marine Royale
6.14 Demande de subvention d'Opération Nez-Rouge du Val-Saint-François
6.15 Demande d'aide financière du Comité ÉLÉ (Éveil à la lecture et à l'écriture du Val-Saint-François)
6.16 Publicité lors du Tournoi de hockey provincial PBM de Valcourt
6.17 Appui à la résolution de la MRC concernant les plastiques agricoles
6.18 Dérogation mineure pour le 5339, rue Tétreault (foyer extérieur)
6.19 Demande à la CPTAQ (dossier lot 1 823 327)

7. Règlements
8. Deuxième période de questions
9. Varia
10. Levée de la séance

178-2014-11-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 octobre 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 octobre 2014 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

4. RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS ET DU MAIRE

RAPPORTS DES COMITÉS :

Chacun des responsables des divers comités permanents institués au sein du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt est appelé à tour de rôle à donner lecture ou à résumer sommairement les activités de ceux-ci, s'il y a lieu:

Réjean Duchesneau (siège 1)	• Chambre de commerce, Rencontre sur les matières résiduelles
Mario Gagné (siège 2)	• Chambre de commerce, Les Fleurons, Randonnée en raquettes sur le Mont Valcourt
Gilles Allain (siège 3)	• CCU, Trans-Appel, Voirie
Gaétane Lafrance (siège 4)	• CCU, Les Fleurons, Forum Estriens des savoirs partagés, Valcourt 2030
Bertrand Bombardier (siège 5)	• CPIVR
Michel Daigneault (siège 6)	• CPIVR, Valcourt 2030, Randonnée en raquettes sur le Mont Valcourt, CCU, Voirie

RAPPORT DU MAIRE

- Remise d'une liste des rencontres du dernier mois

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Aucune question n'est posée à cette période de questions.

6. ADMINISTRATION

179-2014-11-03

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 03 NOVEMBRE 2014, RATIFICATION DES COMPTES ET DES SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS PRÉCÉDENT CETTE SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #201400430 à #201400457 pour les comptes à payer au 03 novembre 2014, totalisant 49 462.23$;

QUE les chèques #201400411 à #201400429 émis pour les comptes payés durant le mois précédent cette séance, totalisant 31 370.75$, soient ratifiés;

QUE les dépôts directs émis pour les salaires du mois précédent cette séance, totalisant 8 129.38$, soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles pour ces fins.

PROPOSITION ADOPTÉE

180-2014-11-03

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la municipalité pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE À LA POPULATION

Monsieur Patrice Desmarais, maire, fait son rapport annuel à la population. Une copie a été distribuée par la poste dans la semaine du 03 novembre dernier. Ce rapport sera également disponible sur notre site internet.

6.4 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les élus du conseil sont déposées tel que requis par la loi.

6.5 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Monsieur Patrice Desmarais, maire, fait son rapport de l'état de la situation financière de la municipalité.

6.6 PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Un rapport a été présenté sur l'utilisation de l'eau potable.

181-2014-11-03 **6.7 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE « révisé »**

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

ATTENDU QUE pour l'application de la *Loi sur la sécurité civile* on indique que les municipalités sont les autorités responsables de la sécurité civile et qui ont la compétence à cet égard sur leur territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal du Canton de Valcourt désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Valcourt a nommé des représentants de la municipalité pour faire partie du comité intermunicipal de la sécurité civile de la Région de Valcourt pour « réviser » en 2014 son plan intermunicipal de sécurité civile, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur;

ATTENDU QUE le plan intermunicipal de la sécurité civile de la Région de Valcourt a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*;

ATTENDU QUE certaines parties du plan sont propres à la municipalité du Canton de Valcourt et que certaines parties s'appliquent à l'ensemble des 6 municipalités partenaires de la démarche de planification;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D' adopter le plan de sécurité civile de la municipalité de la municipalité du Canton de Valcourt, notamment les parties qui lui sont propres et les parties applicables à l'ensemble des municipalités.

PROPOSITION ADOPTÉE

182-2014-11-03 **6.8 PAIEMENT AU COMPTANT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DANS L'EMPRUNT 568 DE LA VILLE DE VALCOURT**

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé par l'adoption de la résolution numéro 138-2012-07-03, adoptée le 03 juillet 2012, les travaux de réparation de la structure du puits d'eau brute, d'amélioration du système de ventilation, d'ajout d'une vanne et du remplacement du débitmètre à la station de traitement de l'eau potable au lac Bowker ainsi que la mise en place d'un système de régulation de débit sur la conduite d'amenée d'eau potable et l'adoption par la Ville de Valcourt d'un règlement d'emprunt au montant de 415 000$ pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé la Ville de Valcourt à exécuter lesdits travaux conformément à l'entente relative à l'alimentation en eau potable intervenue entre la Ville de Valcourt, la Municipalité de Bonsecours, la Municipalité de Lawrenceville, la Municipalité de Racine et le Canton de Valcourt, en date du 05 juin 2009;

ATTENDU QUE la quote-part de la municipalité dans l'emprunt de 415 00$ effectué par la Ville de Valcourt est établi à 36 817.65$, selon les débits réservés;

ATTENDU QU' il y a lieu d'informer la Ville de Valcourt du mode de paiement de la municipalité pour acquitter sa part de l'emprunt relatif à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité informe la Ville de Valcourt qu'elle souhaite effectuer son versement de 36 817.65$ en un seul versement.

PROPOSITION ADOPTÉE

183-2014-11-03

6.9 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GÉOMATIQUE ET D'URBANISME AVEC LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Valcourt a reçu une proposition pour la réalisation de dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Valcourt désire participer à cette entente aux conditions suivantes:

Ressource rédaction et support conseil: 50$/heure (aucune heure)
Ressource cartographie et support technique: 30$/heure (15 heures)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité du Canton de Valcourt adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la municipalité du Canton de Valcourt réserve un bloc au montant de 450$ pour l'année 2015 selon la répartition suivante: aucune heure pour la ressource rédaction et support conseil et 15 heures pour la ressource cartographique et support technique.

PROPOSITION ADOPTÉE

184-2014-11-03

6.10 OFFRE DE SERVICES SYLVAIN DEMERS POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU la signature d'une entente de services entre la municipalité et monsieur Sylvain Demers pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement en date du 12 juillet 2010 et la modification de cette entente par l'adoption de la résolution 289-2013-03-04, le 04 mars 2013;

ATTENDU le dépôt d'une offre de services pour l'année 2015, modifiant essentiellement les tarifs établis à la première entente conclue en 2010, modifiée en 2013 tel que décrit ici-bas :

Urbanisme et environnement : 42.00$ de l'heure (avant les taxes applicables)
Inspecteur municipal en bâtiment et en environnement 31.00$ de l'heure (avant les taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D' autoriser monsieur Patrice Desmarais, maire, et Sylvie Courtemanche, directrice générale, à signer l'entente de services de monsieur Demers, afin que prenne plein effet cette résolution.

PROPOSITION ADOPTÉE

185-2014-11-03 **6.11 REMBOURSEMENTS DE KILOMÉTRAGE DES ÉLUS**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la directrice générale, madame Sylvie Courtemanche, soit autoriser à émettre les chèques de remboursement de frais de kilométrage suivants :

- 20.26$ à l'ordre de monsieur Bertrand Bombardier, conseiller, pour sa participation au 5 à 7 de Place aux Jeunes, tenu le 12 septembre dernier à St-Denis-de-Brompton;
- 33.12$ à l'ordre de monsieur Mario Gagné, conseiller, pour sa participation au Gala Méritas organisé par Trio Desjardins, tenu le 23 septembre dernier à Windsor;
- 58.27$ à l'ordre de monsieur Réjean Duchesneau, conseiller, pour sa participation à un avant-midi Conférence « Créer de la richesse avec les matières résiduelles» tenue le 22 octobre dernier à East-Angus;
- 66.53$ à l'ordre de madame Gaétane Lafrance, conseillère, pour sa participation au Forum Estrien des savoirs partagés, tenu le 24 octobre dernier à St-Camille.

PROPOSITION ADOPTÉE

186-2014-11-03 **6.12 FORMATION SUR LES PERMIS (INFOTECH)**

ATTENDU QUE la compagnie Infotech qui supporte les logiciels de gestion Sygem utilisés par la municipalité organise un atelier de formation afin d'informer ces utilisateurs sur les nouvelles procédures et des nouveautés du module des permis, le 12 novembre prochain à Sherbrooke;

ATTENDU QU' il est opportun que Julie Marcotte, commis-réceptionniste participe à cet atelier;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 150$ (avant les taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE Julie Marcotte participe à l'atelier de formation offert par Infotech, à Sherbrooke le 12 novembre prochain et que les frais de déplacement reliés à sa participation lui soient remboursés en respect de la politique en vigueur;

QUE les frais d'inscription au montant de 150$ (avant les taxes applicables) soient payés par la municipalité.

PROPOSITION ADOPTÉE

187-2014-11-03 **6.13 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CORPS DES CADETS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE 247 DE VALCOURT**

ATTENDU QU' une demande d'aide financière est adressée à la municipalité par le Corps des Cadets de la marine royale canadienne 247 de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D' autoriser madame la directrice générale, Sylvie Courtemanche, à émettre un chèque au montant de 100$ au Corps des Cadets de la marine royale canadienne 247 de Valcourt, en guise d'aide financière pour l'année 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE

188-2014-11-03 **6.14 DEMANDE DE SUBVENTION OPÉRATION NEZ ROUGE RÉGION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE l'Opération Nez Rouge région du Val-Saint-François sollicite notre support financier pour le service de raccompagnement offert dans notre région pour un montant de 80$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité du Canton de Valcourt acquiesce à la demande formulée par l'Opération Nez Rouge région du Val-Saint-François en leur accordant une aide financière au montant de 80$ pour l'édition 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE

189-2014-11-03 **6.15 DEMANDE DE FINANCEMENT DU COMITÉ D'ÉVEIL À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE (ÉLÉ)**

ATTENDU QU' une demande de financement est présentée par le Comité de l'Éveil à l'Écriture (ÉLÉ) du Val-Saint-François pour un montant de 53$ par (calcul basé sur la population);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité du Canton de Valcourt verse une contribution au Comité de l'Éveil à l'Écriture (ÉLÉ) du Val-Saint-François au montant de 60$.

PROPOSITION ADOPTÉE

190-2014-11-03 **6.16 DEMANDE DE COMMANDITE TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY DE VALCOURT**

ATTENDU QUE le tournoi provincial PBM de Valcourt se déroulera du 08 au 18 janvier 2015;

ATTENDU QUE cet événement figure sur le calendrier des activités sportives importantes de la région;

ATTENDU QUE tous les profits générés par ce tournoi sont remis en totalité à l'Association du Hockey mineur de Valcourt, donc à nos jeunes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de commanditer Le tournoi provincial PBM de Valcourt par une contribution de 50$;

QUE cette commandite se traduit par une publicité sur l'horaire du tournoi remise à chaque visiteur, par une publicité sur l'horaire affiché sur les lieux du tournoi ainsi que sur le site internet de l'évènement.

PROPOSITION ADOPTÉE

191-2014-11-03 **6.17 APPUI À LA MRC DU VAL-SAINT FRANÇOIS, PLASTIQUES AGRICOLES**

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a une superficie totale de 1 472 km^2, dont 83% en territoire agricole;

ATTENDU QU' en 2010, on recensait 409 exploitants agricoles, générant 89,4 millions de revenus;

ATTENDU QUE près de 200 tonnes de pellicules plastiques d'enrobage de balles de foin sont générées sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE ce plastique agricole est actuellement :

- enfoui dans les lieux d'enfouissement technique et que la décomposition de cette matière est évaluée à environ 400 ans selon certaines sources ou;
- éliminé à la ferme par enfouissement ou brûlage, entraînant par le fait même des impacts sur l'environnement;

ATTENDU QUE la mise en place d'une collecte dédiée au détournement de cette matière s'avère nécessaire sur le territoire de la MRC, afin de pouvoir mettre en valeur cette matière;

ATTENDU QUE le plastique agricole devrait être une matière assujettie à la responsabilité élargie des producteurs (REP);

ATTENDU QUE l'action 21 contenue au Plan d'action 2011-2015, découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, prévoit une liste de produit qui doivent être placés en priorité sous la responsabilité élargie des producteurs et qu'à tous les deux ans au moins deux nouveaux produits seront désignés par règlement sous la responsabilité des producteurs;

ATTENDU QUE le plastique agricole est identifié comme étant une matière candidate à être soumise à la responsabilité élargie des producteurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité du Canton de Valcourt appui la MRC du Val-Saint-François dans sa demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de soumettre les plastiques agricoles à la responsabilité élargie des producteurs;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint François, à Recyc-Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

PROPOSITION ADOPTÉE

192-2014-11-03

6.18 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 5339, RUE TÉTREAULT (SYSTÈME EXTÉRIEUR DE CHAUFFAGE AU BOIS)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande de dérogation mineure pour le lot 1823 810 afin de rendre conforme l'installation d'un système extérieur de chauffage au bois;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul arrière du système extérieur de chauffage au bois installé sur le lot 1 823 810 est de 10,0 mètres au lieu de 30,0 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 200, article 4.169;

CONSIDÉRANT QUE la distance entre le système extérieur de chauffage au bois et le bâtiment accessoire situés sur le lot 1 823 810 est actuellement de 2,15 mètres au lieu de 10,0 mètres, tel que stipulé à l'article 4.169 du règlement de zonage numéro 200;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation à la marge de recul arrière et la distance entre le système de chauffage et le bâtiment accessoire n'affectent pas la quiétude des résidences voisines situées à plus de 30 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande, notamment à cause de la distance de chacun des bâtiments desservis par le système de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal entérine les recommandations du CCU en autorisant une dérogation mineure pour une marge de recul arrière de 10.0 mètres au lieu de 30,0 mètres telle que stipulée au règlement de zonage numéro 200, article 4.169, pour le système extérieur de chauffage au bois installé sur le lot 1 823 810;

QUE le conseil municipal entérine les recommandations du CCU en autorisant une dérogation mineure pour une distance séparant le système chauffage extérieur au bois et un bâtiment accessoire de 2.15 mètres au lieu de 10,0 mètres sur le lot 1 823 810, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 200, article 4.169.

PROPOSITION ADOPTÉE

193-2014-11-03 **6.19 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ (DOSSIER LOT 1 823 327)**

ATTENDU QU' une demande est adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 1 823 327, du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande vise la construction d'un garage sur une partie du lot 1 823 327 pour un usage commercial et agricole;

ATTENDU QUE le lot 1 823 327 est situé dans la zone agro-forestière AF- 3 où les usages pépinière et horticulture sont permis;

ATTENDU QUE la demande vise à trouver un endroit permettant ces types d'usages à l'extérieur des zones résidentielles;

ATTENDU QUE cette construction n'affectera pas les usages agricoles du terrain (usage acéricole et usage horticole);

ATTENDU QUE le site retenu pour la construction d'un garage sur le lot 1 823 327 n'a pas été retenu dans la négociation de l'article 59 avec la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal appuie la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de donner le droit de construction d'un garage commercial pour des fins agricoles (usage acéricole, usage pépinière et usage horticole) du lot 1 823 327, situé dans la zone AF-3;

QUE l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 1 823 327 pourra se faire qu'après avoir obtenu toutes les autorisations et certificats requis de la part de tous les gouvernements et municipalités concernés.

PROPOSITION ADOPTÉE

7. RÈGLEMENTS

8. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Un citoyen donne ses commentaires sur le règlement portant sur les installations des foyers extérieurs. Des discussions s'en suivent relativement à l'interprétation de ce règlement.

9. VARIA Aucun ajout

194-2014-11-03 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉSOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, GAÉTANE LAFRANCE PROPOSE LA LEVÉE DE LA SÉANCE À 20H10.

Je soussignée, Sylvie Courtemanche, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Patrice Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.

X

Sylvie Courtemanche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

X

Patrice Desmarais
Maire